

ENSEMBLE POUR LA RETRAITE À 60 ANS

►►► **Sans attendre les détails du projet de loi sur la contre-réforme des retraites Macron-Borne, la CGT est déjà mobilisée** car nous savons que les propositions envisagées engendreront inévitablement la baisse du niveau des pensions pour préserver les acquis des très riches et démonter pièce par pièce notre système solidaire de retraite à prestations définies. Cette dégradation programmée du montant des pensions, pousse les salarié·e·s qui en ont les moyens, à « capitaliser » dans des assurances privées pour améliorer leur future retraite tandis que les autres devront essayer de « survivre » avec une retraite de misère. Pas question pour la CGT d'augmenter l'âge de départ ou les trimestres cotisés.



►►► **Pas de « clause des grands-parents » pour les retraité·e·s de la CGT**

La « clause du grand-père », est une expression utilisée pour évoquer la mise en place d'une contre-réforme décidée par le gouvernement et le patronat qui ne s'appliquera dans l'avenir qu'aux nouvelles embauches et non aux travailleurs en place au moment où elle est prononcée ou qu'aux salarié·e·s en activité et non aux retraité·e·s. Le but étant d'éviter de supprimer brutalement les acquis sociaux des salarié·e·s ou retraité·e·s actuel·le·s... et surtout de diviser les salarié·e·s et les retraité·e·s !

L'expression « la clause des grands-pères » contribue aussi à « invisibiliser » les femmes salariées et retraitées alors que la future réforme va les impacter encore plus gravement que les hommes !

Nous ne voulons ni de clause des grand-mères ni des grand-pères, nous refusons la régression pour les générations futures. Bien au contraire nous militons pour que les droits de tous et toutes soient un progrès social.

Le gouvernement se sert ainsi de cette clause pourrie et perverse pour dire ensuite que les retraité·e·s sont des nanti·e·s, donc qu'il faut aussi à terme baisser les retraites !

►►► **La pension minimale à 1 200 euros est proposée par Macron sous des conditions inacceptables ?**

D'après sa contre-réforme, dans sa version actuelle, seul·e·s les nouvelles et nouveaux retraité·e·s bénéficieraient de cette pension minimale à 1 200 bruts euros par mois ?

Et cette pension minimale ne sera accordée qu'aux retraité·e·s ayant une carrière complète, une fois liquidé tous leurs systèmes de pension (base + complémentaire).



➤➤➤ La CGT propose une autre réforme :

▣ Quoi ?

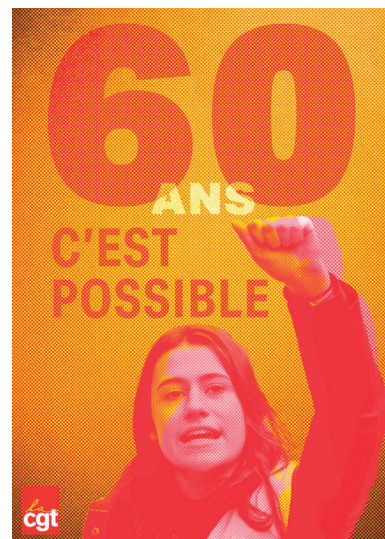
Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant :

- ▶ retour à un départ à 60 ans,
- ▶ pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€,
- ▶ prise en compte des années d'études et/ou de recherche d'emploi
- ▶ indexation des pensions sur les salaires, ...

▣ COMMENT ?

Le partage des richesses est essentiel pour aller chercher de nouveaux financements :

- ▶ fin des exonérations de cotisations sociales (plus de 90 milliards par an « offerts » au Patronat)
- ▶ hausse du taux de cotisation modulé suivant la plus-value réalisée par l'entreprise
- ▶ la hausse des salaires et l'égalité professionnelle femmes-hommes permet une augmentation des cotisations sociales, ...



NOUS APPELONS TOUTES ET TOUS LES RETRAITÉ·E·S À PARTICIPER À TOUTES LES INITIATIVES ET MANIFESTATIONS

Information Manifestation



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR : |